



**ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER**

**Entrevue des élu-e-s à la CAP des AAE
avec M Serge BILLIOTTET, chef de service,
préfigurateur du service de gestion de la DRH,
le 7 juillet 2016**

Cette entrevue fait suite à la demande de rendez-vous adressée le 20 juin 2016 par les élu-e-s UNSA, CFDT et CGT de la CAP au secrétaire général des MEEM et MLHD ainsi qu'à la dernière CAP du 23 juin 2016.

Etaient présents à la réunion :

Pour la DRH :

- Serge BILLIOTTET (préfigurateur de la nouvelle DRH)
- Robert COURRET (sous-directeur Recrutements-Mobilité)
- Véronique TEBOUL (cheffe du département des Relations Sociales)
- Rémy GAUBE (Chef du Bureau MGS 1)
- Gina JUVIGNY (chargée de mission des cadres administratifs supérieurs)

Pour les organisations syndicales :

- Colette VACHON, (CFDT, élue CAP)
- Jocelyne PELÉ, (CGT, élue CAP)
- Robert BAYLOCQ (secrétaire national UNSA-UPCASSE, élu CAP)
- David VRIGNAUD (secrétaire national adjoint UNSA-UPCASSE- élu CAP)
- Antoine DE PINS (permanent UNSA -UPCASSE)

Information préalable

Suite au récent départ de M. ROL-TANGUY et à son remplacement par Mme ENGSTRÖM, les élu-e-s des trois organisations syndicales présentes à la CAP ont obtenu un rendez-vous dans un délai rapproché avec M. Serge BILLIOTTET, l'un des préfigurateurs de la nouvelle DRH afin d'échanger sur les revendications exposées par les élu-e-s dans leur courrier commun du 20 juin 2016.

Sujets abordés

- la mobilité,
- le 3^{ème} niveau de grade (AHCAE) et l'emploi fonctionnel de CAEDAD.

La mobilité

Le chantier "mobilité" a été engagé par la DRH en vue de lever les freins à la mobilité et de fluidifier celle-ci pour répondre tant aux besoins des agents qu'aux recrutements des services.

Une réunion s'est tenue le 18 mai dernier avec les organisations syndicales siégeant au CTM pour évoquer ces sujets dans le cadre du passage de 3 à 2 cycles de mobilité annuels.

En parallèle, des réunions de concertation ont eu lieu avec des organisations syndicales représentatives des corps d'encadrement supérieur (IPEF, AUE et administrateurs civils). Ces dernières se sont prononcées en faveur de la mise en place de "mobilité au fil de l'eau".

La DRH a précisé qu'elle étudierait les propositions émises lors de ces réunions mais, qu'à ce stade, aucune piste n'était privilégiée et qu'une réunion était prévue en septembre pour avancer plus en détail sur les orientations que retiendra la DRH.

La DRH souhaite aussi évoquer le recours à des outils numériques (CAP électroniques) pour favoriser les mobilités, mais précise qu'elle entend maintenir les CAP, sans aucune ambiguïté sur ce point, contrairement aux volontés exprimées par d'autres ministères ou autorités de gestion.

La DRH précise ensuite quelques points de principe qu'elle applique et continuera à appliquer:

- la transparence (contrairement à d'autres ministères, tous les postes du MEEM et MLHD sont publiés),
- la CAP seul lieu d'examen de l'intégralité des demandes de mutations et d'affectations,
- l'égalité de traitement par le seul classement des chefs de service,
- la DRH garante des deux règles de priorités : le rapprochement de conjoint et le recrutement des agents reconnus travailleurs handicapés,
- la priorité donnée aux candidatures internes au Ministère.

Toutefois, la DRH souhaite que les CAP se consacrent en priorité aux cas difficiles et que les dossiers les plus simples (ceux où un candidat est classé 1 et que c'est son choix n°1) soient traités par voie de CAP électronique afin de ne pas pénaliser le collectif de travail (cas de recrutements sur des postes où existe une difficulté d'attractivité ou postes sensibles à pourvoir prioritairement ou encore dans des régions en déficit de candidats).

La CFDT indique qu'elle ne peut s'inscrire dans une gestion des mutations "au fil de l'eau" évoquée plus tôt.

Dans le contexte nouveau du passage à deux cycles, il faut une date de fiabilisation des listes (principale et complémentaire) pour que les agents puissent candidater dans la plus grande transparence et soient traités avec équité et non pas suivant les publications et retraits des postes au cours de cycles qui seront désormais plus longs.

Le rôle de la CAP est d'être un lieu de transparence et d'échanges entre la DRH et les élu-e-s.

Dans un contexte de concurrence exacerbée entre corps et de réformes dans les DREAL reconfigurées, ou encore de réorganisations dans d'autres services, il serait anormal de dénier l'utilité des CAP en les cantonnant pour partie à des échanges de courriels pour les situations "simples", alors que celles-ci sont parfois l'occasion d'aborder par ricochet la situation d'autres agents à la recherche de postes dans les zones concernées qui peuvent parfois trouver des solutions ultérieurement.

La proposition de pré-CAP "inter corps" pour les A et A+ est soutenue par la CFDT dans une optique de meilleure gestion des mutations en évitant les confrontations de corps.

Une autre amélioration concerne la prise en compte des frais de déplacement à l'occasion d'une recherche de postes qui devrait s'appliquer dans tous les services.

Enfin, pour concrétiser les promotions à AAE ou APAE, les agents doivent pouvoir soit opérer une mutation fonctionnelle ou par projet professionnel notamment dans les régions où les mobilités sont difficiles (reconfigurations de DREAL par exemple), soit, s'ils peuvent ou veulent être mobiles, muter géographiquement.

Il ne faut se priver d'aucune piste en termes de choix de déroulement de carrière.

Le 3^{ème} niveau de grade (AHCAE) et l'emploi fonctionnel de CAEDAD

L'administration est favorable à une révision des règles de gestion pour le grade d'AHCAE et celles de l'emploi fonctionnel de CAEDAD de manière « non étanche » car le système actuel pose des problèmes de compréhension.

Elle doit réfléchir à la fois à l'emploi de CAEDAD et au grade d'AHCAE dans le cadre d'un travail de fond à la rentrée.

La liste des postes grafables sera ré examinée prochainement pour être en phase avec les restructurations en cours, notamment dans les DREAL.

Il ne faut pas cependant en attendre un bouleversement total, la liste des postes étant soumise à l'approbation de la DGAFP.

Conclusions de la réunion

Les harmonisateurs seront re contactés afin de susciter de nouvelles propositions de promotions d'APAE à AHCAE (liste d'aptitude 2016).

Il est demandé aux organisations syndicales de faire remonter les noms d'agents éligibles qui n'auraient pas été pris en compte.

Une CAP sur les promotions à AHCAE sera organisée à l'automne, après cette re consultation des harmonisateurs.

Concernant les règles de gestion entre AHCAE et CAEDAD, une réunion de travail se tiendra à l'automne sur ce sujet.